



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance du daltonisme comme un handicap

Question écrite n° 6487

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargée de l'autonomie et du handicap, sur le daltonisme. Le daltonisme, ou déficience visuelle des couleurs, affecte environ 8 % des hommes et 0,5 % des femmes dans le monde. S'il est souvent perçu comme une simple particularité visuelle, ses répercussions sur la vie quotidienne, professionnelle, éducative et sociale des personnes concernées peuvent être profondes et handicapantes. Dans le cadre scolaire, les supports pédagogiques reposent fréquemment sur l'utilisation de codes couleur, rendant certains apprentissages plus complexes pour les élèves daltoniens. Dans le monde professionnel, certaines limitations d'accès à des métiers ou à des outils non adaptés peuvent freiner l'insertion ou l'évolution de ces personnes. Par ailleurs, le manque de sensibilisation du grand public et des employeurs contribue à une forme d'invisibilisation de cette déficience. Il est donc essentiel de réfléchir à la reconnaissance du daltonisme comme un handicap, au sens des politiques publiques, afin de favoriser la mise en place d'adaptations spécifiques dans les systèmes éducatifs et professionnels, de sensibiliser le grand public et les employeurs aux défis rencontrés par les personnes daltoniennes et d'encourager le développement de technologies et de solutions inclusives. Aussi, il lui demande quelles actions elle envisage de mettre en œuvre pour reconnaître officiellement le daltonisme comme un handicap ouvrant droit à des aménagements spécifiques ; intégrer des adaptations dans les milieux éducatif et professionnel ; encourager la recherche et l'innovation en matière de solutions technologiques adaptées ; et enfin, sensibiliser le public et les acteurs économiques à cette problématique encore trop méconnue.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6487

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Autonomie et handicap](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mai 2025